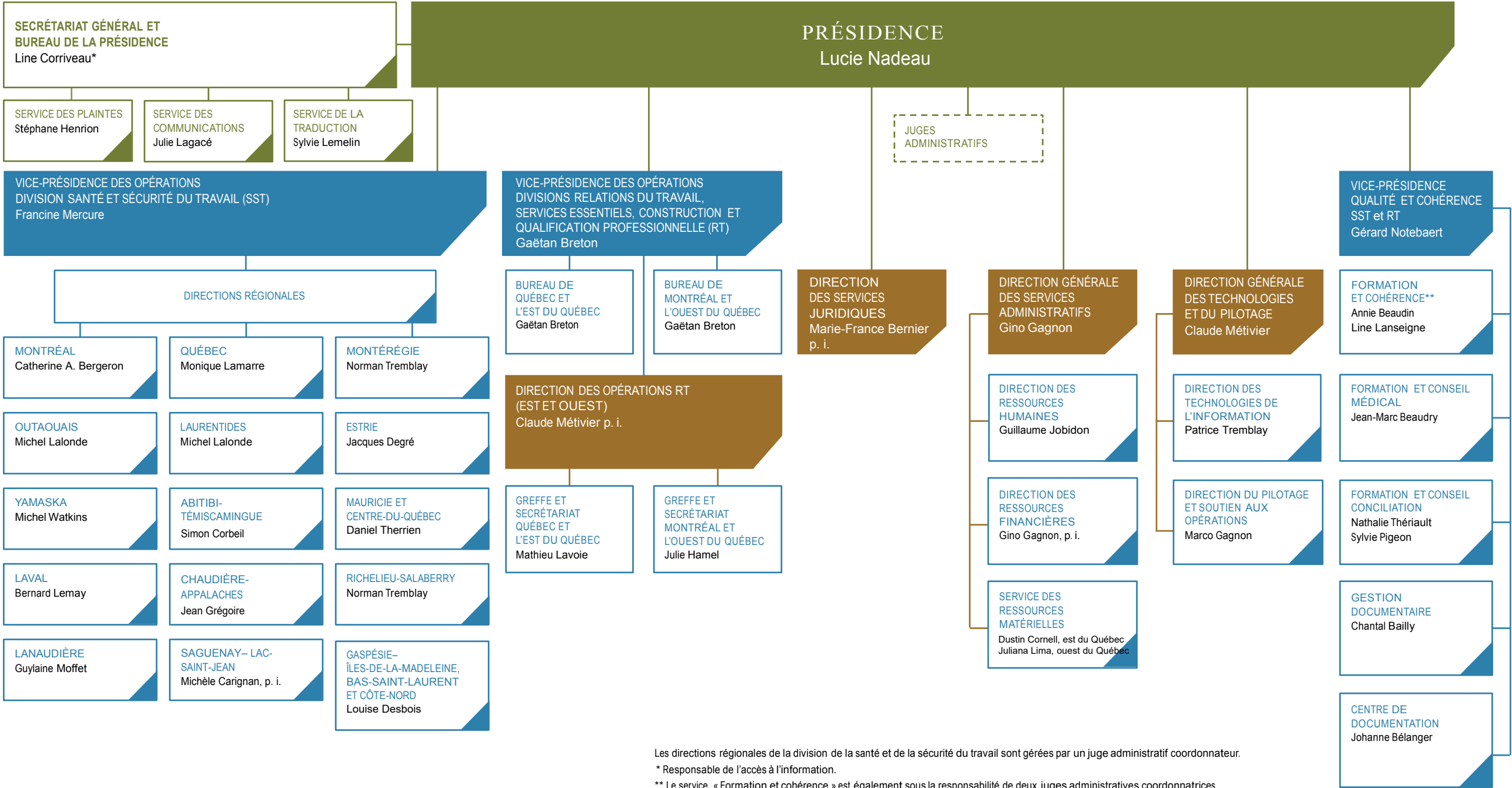


# TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL ORGANIGRAMME



Les directions régionales de la division de la santé et de la sécurité du travail sont gérées par un juge administratif coordonnateur.

\* Responsable de l'accès à l'information.

\*\* Le service « Formation et cohérence » est également sous la responsabilité de deux juges administratives coordonnatrices.